

Mutinerie et incendie volontaire

Saint-Maur, le 11 mai 2026.



Le dimanche 10 mai 2026 aux environs de 17h30, alors que des détenus étaient en promenade, **7 d'entre eux sous la coupe d'un meneur trop connu de la structure ont décidé de mettre le feu aux portes d'accès à la cour de promenade du bâtiment B.**

Ils tentèrent au passage de **détruire les caméras et des fenêtres** donnant sur cette cour.

La fumée dégagée par l'incendie s'est répandue dans l'ensemble du bâtiment B nécessitant son **évacuation** et la **mise en sécurité de 52 détenus** au niveau du quartier socioculturel de la structure.

La revendication du meneur était, semble-t-il de vouloir rencontrer la Direction...

Cette évacuation s'est déroulée dans le calme grâce au **professionnalisme** et au savoir-faire des agents présents en ce dimanche après-midi **11 de nos camarades ont tout de même été incommodés par les fumées.**

Après bilan auprès des sapeurs-pompiers présents, 2 avaient des résultats nécessitant une **surveillance médicale** dont **une collègue qui fut évacuée à l'hôpital de Châteauroux** pour passer des examens complémentaires (elle s'est vu prescrire 4 jours d'ITT).



Une vingtaine de détenus sont restés sur la cour du bâtiment B jusqu'à **l'intervention des ERIS de Dijon et Paris** dépêchés sur place.

Grâce au professionnalisme de tous les agents présents, l'ordre a ainsi pu être rétabli.

A l'issue de l'intervention, **7 détenus ont été placés au QD**, les autres ont été raccompagnés à leurs cellules.

Le procureur de la République, présent sur site, s'est immédiatement saisi **des faits de dégradation en réunion.**

Cet incident, aurait certainement pu être évité si **une attention particulière avait été mise sur le profil des détenus affectés sur un établissement de type Centrale.**

Saint-Maur ne pourra pas continuer à être le **réceptacle** de tous les profils devenus ingérables sur d'autres structures ou autres mesures d'ordre !

La concentration de tous ces profils au même endroit nous conduira inévitablement vers d'autres incidents qui exposeront toujours plus les personnels.

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande à ce que les personnels impliqués sur la gestion de cet incident majeur soient récompensés à hauteur de leur dévouement et surtout que l'administration en tire une leçon et revoit sa politique d'affectation sur la structure.

Le bureau local UFAP UNSa Justice apporte tout son soutien à notre collègue qui a été transportée aux urgences suite à son intoxication provoquée par l'inhalation des fumées.

Le bureau local UFAP UNSa Justice accompagnera les agents qui le souhaitent dans les démarches qu'ils voudront entreprendre et se tient à leur disposition.

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice

Frédéric CHAUVET